

REPUBLIQUE FRANCAISE

METROPOLE DU GRAND PARIS

**SEANCE DU CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS
DU VENDREDI 13 AVRIL 2018**

**CM2018/04/13/18 : CONVENTION DE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE 2018 ENTRE L'ATELIER
PARISIEN D'URBANISME ET LA METROPOLE DU GRAND PARIS RELATIVE A LA PREFIGURATION
DE LA ZONE A CIRCULATION BASSE EMISSION METROPOLITAINE**

DATE DE LA CONVOCATION : 06 AVRIL 2018
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 208
PRESIDENT DE SEANCE : Patrick OLLIER
SECRETAIRE DE SEANCE : Robin REDA

ETAIENT PRESENTS :

Manuel AESCHLIMANN, Eric AZIERE, Marinette BACHE, Denis BADRE, Catherine BARATTI-ELBAZ, Julien BARGETON, Jean-Pierre BARNAUD, Jacques BAUDRIER (jusqu'à 11h35), Pascal BEAUDET, Jacqueline BELHOMME, David BELLARD, Sébastien BENETEAU, Jacques-Alain BENISTI, Sylvain BERRIOS (jusqu'à 11h30), Jean-Didier BERTHAULT, Patrice BESSAC, Patrick BLOCHE, Jean-Paul BOLUFER (jusqu'à 11h25), Nicolas BONNET-OULALDJ, Geoffroy BOULARD (jusqu'à 11h30), Céline BOULAY-ESPERONNIER, Patrick BRAOUEZEC, Daniel BREUILLER, Galla BRIDIER, Jean-Bernard BROS, Colombe BROSSEL (jusqu'à 11h35), Denis CAHENZLI, Frédérique CALANDRA (à partir de 10h10), Patrice CALMEJANE, Vincent CAPOCANELLAS, Gilles CARREZ (jusqu'à 11h45), Luc CARVOUNAS, Eric CESARI, Régis CHARBONNIER, Jacques CHAUSSAT, Hervé CHEVREAU (jusqu'à 11h30), Yves CONTASSOT, Gérard COSME, Daniel-Georges COURTOIS, François DAGNAUD (jusqu'à 11h20), Philippe DALLIER, Stéphanie DAUMIN, Claire DE CLERMONT-TONNERRE, Jean-Baptiste DE FROMENT, Marie-Pierre DE LA GONTRIE, Tony DI MARTINO (jusqu'à 11h20), Patrick DONATH, Patrick DOUET, Corentin DUPREY, Christian DUPUY (jusqu'à 11h35), Nathalie FANFANT, Jean-Paul FAURE-SOULET, Léa FILOCHE, Michel FOURCADE, Vincent FRANCHI, Jean-Christophe FROMANTIN, Afaf GABELOTAUD (jusqu'à 11h15), Bernard GAUDUCHEAU, Jacques GAUTIER (jusqu'à 11h30), Jean GENESTIER, Sylvie GERINTE, Hervé GICQUEL (jusqu'à 11h20), Christophe GIRARD, Didier GONZALES, Nicole GOUETA (jusqu'à 11h20), Philippe GOUJON, Emmanuel GRÉGOIRE, Didier GUILLAUME (jusqu'à 11h20), Daniel GUIRAUD, Marie-Laure HAREL, Frédéric HOCQUARD, Thierry HODENT, Ivan ITZKOVITCH, Patrick JARRY, Halima JEMNI, Bruno JULLIARD (jusqu'à 11h30), Jérôme KARKULOWSKI, Marie KENNEDY, Olivier KLEIN, Laurent LAFON, Jean-Christophe LAGARDE, Philippe LAURENT, Christine LAVARDE, Jean-Yves LE BOUILLONNEC, François LE CLEC'H, Patrice LECLERC, Françoise LECOUFLE, Catherine LECUYER, Eric LEJOINDRE (jusqu'à 10h30), Marie-Christine LEMARDELEY, Xavier LEMOINE (jusqu'à 11h20), Michel LEPRÊTRE, Hervé MARSEILLE, Jacques JP MARTIN, Valérie MAYER-BLIMONT, Claire MAYOLY-FLORENTIN, Fadila MEHAL, Jean-Loup METTON, Philippe MONGES (jusqu'à 11h35), Joëlle MOREL, Georges MOTHRON, Gauthier MOUGIN, Jean-Charles NEGRE, Frédéric NICOLAS, Pascal NOURY, Patrick OLLIER, Philippe PEMEZEZ (jusqu'à 10h40), Mao PENINO, Carine PETIT, Gilles POUX, Danièle PRÉMEL, Raphaëlle PRIMET, Robin REDA, Yves REVILLON, Laurent RIVOIRE, Laurent RUSSIER, André SANTINI, Eric SCHLEGEL, Georges SIFFREDI, Sylvie SIMON-DECK, Anne SOUYRIS (à partir de 10h00 et jusqu'à 11h00), Jean-Pierre SPILBAUER, Dominique STOPPA-LYONNET, Anne TACHENE, Yves THOREAU, Patricia TORDJMAN, Ludovic TORO, Corinne VALLS, François VAUGLIN (jusqu'à 11h25), Pauline VÉRON (jusqu'à 10h30), Dominique VERSINI (jusqu'à 10h50) et Jean-François VOGUET.

Formant la majorité des membres en exercice,

ETAIENT REPRESENTES :

Marie-Hélène AMIABLE par Jacqueline BELHOMME, François ASENSI par Danièle PRÉMEL, Pierre-Christophe BAGUET par Christine LAVARDE, Christiane BARODY-WEISS par Denis BADRE, Jacques

BAUDRIER par Laurent RUSSIER (à partir de 11h35), Sylvain BERRIOS par Patrick OLLIER (à partir de 11h30), Jean-Paul BOLUFER par Georges MOTHRON (à partir de 11h25), Geoffroy BOULARD par Sébastien BENETEAU (à partir de 11h30), Philippe BOUYSSOU par Stéphanie DAUMIN, Gilles CARREZ par Jacques-Alain BENISTI (à partir de 11h45), Marie CHAVANON par Jean-Yves LE BOUILLONNEC, Hervé CHEVREAU par Frédéric NICOLAS (à partir de 11h30), Marie-Carole CIUNTU par Jean-Paul FAURE-SOULET, Jérôme COUMET par Mao PENINO, Thierry DEBARRY par Yves THOREAU, Richard DELL'AGNOLA par Geoffroy BOULARD, Carole DRAI par Céline BOULAY-ESPERONNIER, Julien DUMAINE par Philippe DALLIER, Yvan FEMEL par Catherine LECUYER, Jacques GAUTIER par Manuel AESCHLIMAN (à partir de 11h30), Hervé GICQUEL par Jérôme KARKULOWSKI (à partir de 11h20), Nicole GOUETA par Yves REVILLON (à partir de 11h20), Didier GUILLAUME par Jacques BAUDRIER (à partir de 11h20), Jean-Jacques GUILLET par Jean-Baptiste DE FROMENT, Michel HERBILLON par Nathalie FANFANT, Anne HIDALGO par Bruno JULLIARD, Christine JANODET par Joelle MOREL, Vincent JEANBRUN par Patrice CALMEJANE, Carinne JUSTE par Patrick JARRY, Philippe JUVIN par Sylvain BERRIOS, Jean-Claude KENNEDY par Michel LEPRETRE, Bertrand KERN par Gérard COSME, Nathalie LALLIER par Jean-Didier BERTHAULT, Franck LE BOHELLEC par Eric CESARI, Eric LEJOINDRE par Marinette BACHE (à partir de 10h30), Xavier LEMOINE par Françoise LECOUFLE (à partir de 11h20), Marie-Pierre LIMOGES par Claire MAYOLY-FLORENTIN, Jacques MAHEAS par Daniel GUIRAUD, Pierre-Yves MARTIN par Xavier LEMOINE, Jean-Loup METTON par Hervé MARSEILLE, Jean-Louis MISSIKA par Catherine BARATTI-ELBAZ (jusqu'à 10h00), Christophe NAJDOVSKI par Yves CONTASSOT, Philippe PEMEZEC par Gauthier MOUGIN (à partir de 10h40), Jean-Pierre SCHOSTECK par Valérie MAYER-BLIMONT, Jean-Yves SENANT par Georges SIFFREDI, Azzedine TAÏBI par Patrick BRAOUEZEC, Sylvine THOMASSIN par Olivier KLEIN, Sophie VALLY par Gilles POUX, François VAUGLIN par Corinne VALLS (à partir de 11h25), Pauline VÉRON par François VAUGLIN (à partir de 10h30) et Jean-Marie VILAIN par Robin REDA.

ETAIENT ABSENTS :

Sylvie ALTMAN, Dominique BAILLY, Françoise BAUD, Patrick BEAUDOUIN, Zacharia BEN AMAR, Eric BERDOATI, Jean-Didier BERGER, Julie BOILLOT, Alain-Bernard BOULANGER, Ian BROSSAT, Colombe BROSSEL (à partir de 11h35), Frédérique CALANDRA (jusqu'à 10h10), Christian CAMBON, Laurent CATHALA, Raymond CHARRESON, François DAGNAUD (à partir de 11h20), Grégoire DE LA RONCIERE, Stéphane DE PAOLI, Marielle DE SARNEZ, William DELANNOY, Tony DI MARTINO (à partir de 11h20), Olivier DOSNE, Didier DOUSSET, Christian DUPUY (à partir de 11h35), Stéphane GATIGNON, Jean-Jacques GIANNESINI, Claude GOASGUEN, Eric GRILLON, François HAAB, Eric HELARD, Bruno JULLIARD (à partir de 11h30), Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Jean-François LAMOUR, Brigitte MARSIGNY, Thierry MEIGNEN, Virginie MICHEL-PAULSEN, Philippe MONGES (à partir de 11h35), Rémi MUZEAU, Jean-Marc NICOLLE, Anne-Constance ONGHENA, Gilles SAVRY, Anne SOUYRIS (jusqu'à 10h00 et à partir de 11h00), Michel TEULET, Georges URLACHER, Martine VALLETON, Laurent VASTEL, Dominique VERSINI (à partir de 10h50) et Alexandre VESPERINI.

La Métropole du Grand Paris a signé le 22 novembre 2017, une convention relative à l'appui financier pour la réalisation des actions de l'appel à projet « Villes respirables en 5 ans » avec le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, la Ville de Paris, les EPT Grand Paris Seine Ouest, Plaine Commune, Est Ensemble et Grand Orly-Seine Bièvre, ainsi que les Départements de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne.

Dans ce cadre, elle s'est engagée à réaliser des études de préfiguration d'une zone de circulation à basse émission à l'échelle métropolitaine, dont le détail est fixé en annexe de ladite convention, et qui comprend une étude sur les impacts économiques, sociaux et sanitaires des mesures d'accompagnement au changement de pratiques de mobilité.

Cette action figure également au projet de Plan Climat Air Energie Métropolitain arrêté par délibération n° CM2017/12/08/08 du vendredi 8 décembre 2017, et en particulier la fiche action « AIR3 – Accompagner la création d'une zone métropolitaine de circulation à basse émissions ».

L'accompagnement à la mise en place de zones de circulations restreintes en Ile-de-France, et en particulier la mise en œuvre de la convention « Villes respirables en 5 ans » est également inscrite dans le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) Ile-de-France approuvé le 31 janvier 2018. Cette mesure figure parmi celles contribuant le plus à l'amélioration de la qualité de l'air.

La Métropole du Grand Paris a adhéré à l'Atelier Parisien d'Urbanisme (APUR) par délibération du vendredi 30 septembre 2016, et délibère annuellement pour approuver le programme de travail annuel.

Par ailleurs, le programme partenarial de l'APUR pour 2018-2019, voté par son Assemblée Générale le 18 décembre 2017, comprend dans son action 4.1.5, la contribution à l'étude préalable à la mise en œuvre d'une zone de circulation restreinte métropolitaine, dont les résultats intéressent particulièrement la Métropole du Grand Paris, mais également d'autres membres de l'APUR également signataires de la Convention « Villes respirables en 5 ans ».

Aussi, il est proposé d'approuver une convention de subvention complémentaire au programme de travail partenarial 2018 entre l'APUR et la Métropole du Grand Paris pour réaliser l'étude d'impact socio-économique de préfiguration de la zone de circulation à basse émission à l'échelle de la Métropole, conformément à l'action n°2 de la convention « Villes respirables en 5 ans ».

L'étude comportera 3 volets :

- La définition de la géographie et des profils sociologiques des populations impactées négativement et positivement
- L'évaluation des coûts / bénéfiques de la mesure
- Les mesures d'accompagnement à envisager

Le montant de cette étude est de 90 000 €, financé à hauteur de 70% par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, soit 63 000 €.

LE CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5219-1,

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et notamment son article 12,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment son article 59,

Vu le décret n° 2015-1212 du 30 septembre 2015 constatant le périmètre, fixant le siège et désignant le comptable public de la Métropole du Grand Paris,

Vu la délibération n°CM2017/08/12/10 du vendredi 8 décembre 2017 relative à la compétence « Lutte contre la pollution de l'air » de la Métropole du Grand Paris,

Vu le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) d'Ile-de-France approuvé le 31 janvier 2018,

Vu la délibération n° CM2017/03/05 du 31 mars 2017 approuvant la convention « Villes respirables en 5 ans » et autorisant la réalisation d'une étude sur les impacts économiques, sociaux et sanitaires des mesures d'accompagnement liées au changement de pratique de mobilité pour un montant de 90 000 €,

Vu la convention relative à l'appui financier pour la réalisation des actions de l'appel à projet « Villes respirables en 5 ans » signée le 22 novembre 2017 par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, la Métropole du Grand Paris, la Ville de Paris, les EPT Grand Paris Seine Ouest, Plaine Commune, Est Ensemble et Grand Orly-Seine Bièvre, ainsi que les Départements de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, et en particulier sa fiche action n°2,

Vu le programme d'action du projet de Plan Climat Air Energie Métropolitain arrêté par délibération n° CM2017/12/08/08 du vendredi 8 décembre 2017, et en particulier la fiche action « AIR3 – Accompagner la création d'une zone métropolitaine de circulation à basse émissions »,

Vu la délibération CM2016/09/06 du vendredi 30 septembre 2016 portant adhésion de la Métropole du Grand Paris à l'APUR et approuvant la convention cadre pluriannuelle,

Vu le programme de travail 2018-2019 de l'APUR voté par son Assemblée générale du 18 décembre 2017, et en particulier l'action 4.1.5 « Contribution à l'étude préalable à la mise en œuvre d'une ZCR métropolitaine »,

Vu le projet de convention de subvention complémentaire 2018 entre l'Atelier parisien d'urbanisme et la Métropole du Grand Paris concernant la préfiguration d'une Zone de Circulation à Basse Emission (ZCBE) métropolitaine,

Considérant la compétence de la Métropole en matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et de politique du cadre de vie depuis le 1er janvier 2016,

La commission Développement durable et environnement consultée,

APRES EN AVOIR DELIBERE

APPROUVE la convention de subvention complémentaire 2018 entre l'Atelier parisien d'urbanisme et la Métropole du Grand Paris concernant la préfiguration d'une Zone de Circulation à Basse Emission (ZCBE) métropolitaine.

FIXE le montant de la subvention à 90 000 € (quatre-vingt-dix mille euros).

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au chapitre 65 du budget 2018 de la Métropole.

A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Le Président de la Métropole du Grand Paris

Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Maire de Rueil-Malmaison

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.